



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 004-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.9

Déposée le : 20.01.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Reinhard (Thun, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 988/2021 du 25 août 2021
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié

Situation d'urgence liée au « Blackout »

Les médias étrangers ont fait état d'un incident dans le réseau électrique interconnecté européen (Entso-E) survenu le vendredi 8 janvier 2021 autour de 14 heures et ayant entraîné dans l'après-midi une chute de tension dans toute l'Europe, avec un écart de fréquence de l'ordre de 260 mégahertz. Vraisemblablement, le problème aurait son origine en Roumanie. Grâce à un travail remarquable, l'Europe toute entière a évité un black-out qui aurait causé des perturbations majeures. Evidemment, la Suisse et, partant, le canton de Berne n'auraient pas non plus été épargnés. Les médias suisses s'en sont à peine fait l'écho. Sur la plupart des sites Web des fournisseurs d'électricité, on ne trouve encore à ce jour aucun communiqué.

Sur le site be.ch – la plateforme d'information sur la protection de la population du canton –, on trouve une rubrique « Panne d'électricité / black-out ». Les informations qui y sont publiées (si tant est que les liens fonctionnent)¹ sont complexes et ne sont pas d'une grande aide pour la population. Il serait donc, de mon point de vue, pertinent de revoir la manière dont le canton traite le sujet.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il été informé de ce risque de black-out ou, a posteriori, du black-out évité ?
2. Quelles étaient les causes de cette perturbation du 8 janvier 2021 ?
3. Il y a quelques années de cela, la Suisse a procédé à un exercice de gestion de crise au niveau national, lequel impliquait l'Armée, la protection civile et d'autres organisations. D'après mes informations, un black-out de ce genre, notamment, avait été simulé. Existe-t-il un rapport sur cette expérience, et le canton de Berne a-t-il eu vent de la mise en œuvre de cet exercice ?

¹ https://www.pom.be.ch/pom/fr/index/bevoelkerungsschutz-militaer/bevoelkerungsschutz/schutz_kritischer_infrastrukturenski.html

4. Le Conseil-exécutif estime-t-il que les informations données au public sur le sujet (site Web du canton de Berne/protection de la population) devraient être améliorées ou tout au moins actualisées ?
5. Le Conseil-exécutif estime-il pertinent de penser qu'il existe un risque de black-out pour la population bernoise et les entreprises, et qu'il est nécessaire de travailler à un plan d'urgence en partenariat avec différentes autorités, organisations, etc. ?

Réponse du Conseil-exécutif

D'une façon générale et à l'instar de l'analyse des risques établie par la Confédération, le Conseil-exécutif classe les pannes d'électricité généralisées parmi les risques majeurs en matière de protection de la population. Au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris ou ont abouti en vue d'améliorer la capacité de résilience face à une panne d'électricité, par exemple dans les domaines de l'approvisionnement en eau et en denrées alimentaires, de la communication, de la mobilité, de l'information, ou encore des moyens de paiement (transferts d'espèces). Reste qu'une panne d'électricité de longue durée et de grande envergure ne pourrait être maîtrisée sans trop de dommages que si l'ensemble des acteurs de la protection de la population – des particuliers aux entreprises (secteurs), en passant par les forces d'intervention et les institutions publiques – sont préparés aussi bien que possible.

Le Conseil-exécutif signale en outre que dans le cas d'une pénurie d'électricité persistante, ce sont l'approvisionnement économique du pays et l'organisation pour l'approvisionnement en courant électrique dans des situations extraordinaires (OACESE) qui seraient responsables d'approvisionner la zone de réglage Suisse (en électricité), en coopération avec les producteurs et les exploitants du réseau de distribution. Les dispositions légales applicables en pareille situation découlent de la loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'approvisionnement économique du pays (loi sur l'approvisionnement du pays, LAP; RS 531) et de ses ordonnances d'exécution, notamment en matière d'économie électrique.

Point 1

Le Conseil-exécutif n'a pas été informé de la situation qui s'est produite le 8 janvier 2021, étant donné qu'aucune action spécifique n'était requise de sa part. Les membres du Conseil-exécutif se sont toutefois informés des faits dans les médias.

Point 2

Les services responsables ont enquêté ou enquêtent encore sur les raisons de cette perturbation. Ils examinent en particulier, à cet effet, le réseau ENTSO-E (*European Network of Transmission System Operators for Electricity*): <https://www.entsoe.eu/news/2021/02/26/acer-and-entso-e-investigate-the-8-january-electricity-system-separation>.

Point 3

Le canton de Berne était fortement impliqué dans l'exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14). Ce dernier prévoyait un scénario de coupure d'électricité généralisée, suivie d'une pénurie. Il a fait l'objet d'un rapport final. Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport en février 2015 et a chargé l'Organe de conduite cantonal (OCCant) de mettre en œuvre les mesures qui y étaient retenues.

Point 4

Le Conseil-exécutif doute de la pertinence de donner des informations à la population ciblées sur les pannes d'électricité, étant donné qu'il existe au moins dix à vingt autres types de danger tout aussi importants. Il juge préférable de sensibiliser la population à la nécessité de se préparer individuellement à des situations d'urgence quelles qu'elles soient. De telles actions de sensibilisation sont déjà menées depuis des années au sujet des provisions domestiques (<https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>), du plan d'urgence personnel (<https://www.alert.swiss/fr/preparation/plan-d-urgence.html>) ou de la responsabilité de la population en cas de catastrophe

(<https://www.pom.be.ch/pom/fr/index/bevoelkerungsschutz-militaer/bevoelkerungsschutz.html>); en outre, un projet de points de rencontre d'urgence a été lancé récemment par la Direction de la sécurité. Le site Internet évoqué dans l'interpellation (plate-forme d'information sur la protection de la population) s'adresse expressément aux communes, et non à la population générale. Il est par ailleurs en cours de refonte.

Point 5

Pour ce qui est du risque de panne d'électricité généralisée, le Conseil-exécutif renvoie à l'analyse des risques effectuée par la Confédération et récemment mise à jour (brochure téléchargeable sur https://www.babs.admin.ch/content/babs-internet/fr/aufgabenbabs/gefaehrdrisiken/natgefaehrdanalyse/_jcr_content/contentPar/tabs/items/fachunterlagen/tabPar/downloadlist/downloadItems/234_1605258704713.download/2020-11-03-KNS2020-FR.pdf). Le Conseil-exécutif reconnaît la nécessité d'agir. Il estime cependant qu'un plan d'urgence cantonal ne serait pas une bonne réponse à la complexité des répercussions engendrées par une panne d'électricité généralisée. Il faudrait plutôt renforcer la capacité de résilience dans les principaux domaines d'action afin de limiter les conséquences dans les scénarios de catastrophe et d'urgence les plus divers, et non dans la seule éventualité d'une coupure d'électricité. Différents travaux sont déjà en cours à ce sujet. La dernière étape en date a été l'introduction, au printemps 2021, des points de rencontre d'urgence dans le canton de Berne: ces derniers constituent une contribution polyvalente à la capacité de résilience. De l'avis du Conseil-exécutif, ces travaux sont une meilleure réaction à la complexité de la situation de risque actuelle que l'élaboration d'un plan d'urgence ciblé sur les pannes d'électricité.

Destinataire

– Grand Conseil